

LIGNE DIRECTRICE-01 COMMENT DEVENIR MEMBRE DE L'AEPC

PRÉAMBULE

Les membres du comité de gouvernance de l'AEPC sont responsables du recrutement de candidats potentiels pour pourvoir aux postes vacants au sein de la corporation de l'AEPC. Les candidats recrutés appuieront la vision, la mission et les valeurs de l'AEPC et posséderont les qualités, les compétences et l'expérience requises par l'AEPC. Le comité de gouvernance prendra en considération le besoin de diversité en ce qui concerne le sexe, la langue et la région d'appartenance.

Lignes directrices pour la composition des membres

La corporation compte entre neuf (9) et douze (12) membres issus des organisations ou des groupes suivants :

- i. Association canadienne de physiothérapie (1)
 - ii. Directeur de programme d'un programme canadien d'enseignement de la physiothérapie (1)
 - iii. Professeurs provenant de programmes canadiens d'enseignement de la physiothérapie (2)
 - iv. Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (1)
 - v. Association nationale des moniteurs cliniques en physiothérapie (1)
 - vi. Physiothérapeute diplômé débutant¹ (1)
 - vii. Le public (1-2)
 - viii. Association des agences d'agrément au Canada ou un membre d'une agence d'agrément des programmes d'enseignement professionnel (1)
 - ix. Autres membres nommés par le conseil en fonction des besoins du comité (2)
-

¹ Un physiothérapeute diplômé débutant a obtenu son diplôme depuis au plus trois ans au moment de sa nomination comme membre de l'AEPC, et ne peut exercer qu'un seul mandat de trois ans.

Tous les candidats doivent :

- comprendre leur obligation fiduciaire de travailler dans l'intérêt supérieur de l'AEPC, y compris adhérer aux règles de confidentialité et au Code de conduite;
- accepter d'agir conformément à la politique *COUN-03 : Communication et consultation* et comprendre que les personnes-ressources principales pour les communications externes sont le président, le président sortant et le directeur général.

Les candidats dans les catégories (i)-(v) doivent aussi satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :

- être mis en candidature et appuyés par leur organisation ou leur groupe pour devenir membres de l'AEPC;
- avoir des liens assez étroits avec leur organisation ou leur groupe pour connaître leur point de vue sur les enjeux actuels;
- comprendre que même s'ils sont mis en candidature par leur organisation ou leur groupe, leur rôle à l'AEPC consiste à présenter la perspective de cette organisation ou de ce groupe, et non pas d'en être le représentant.

Tous les candidats doivent présenter :

- un formulaire de demande dûment rempli (*FORM-03 Demande pour devenir membre de l'AEPC*)
- un curriculum vitae
- une déclaration résumant leur intérêt pour le poste

Politique No : GUIDE-01	
Date de la dernière révision	Documents associés
<i>janv. 2012</i>	Manuel des membres de l'AEPC FORM-03 – Demande pour devenir membres de l'AEPC COUN-03 Communication et consultation
<i>mai 2012</i>	
<i>juin 2013</i>	
<i>sept 2018</i>	